



Bonjour

Le 25 octobre nous avons été reçu par Mme la sous-préfète du lot en présence des commerciaux d'Engie. Ils nous ont présenté le projet à l'étude dans les services de la Dreal et nous leur avons donné notre **déclaration liminaire**

Nous avons pu poser des questions et nous avons appris qu'ils devaient compléter leur projet dans les 6 mois. Télécharger le compte-rendu de **cette réunion**.

Le 13 mars 2018 le conseil municipal de Sousceyrac-en-Quercy a voté la signature d'une convention de servitudes de passage et de survol de pales sur les chemins ruraux et voies communales ? Voici ci-contre la liste de ces chemins

Vous pouvez télécharger

➤ La **convention**

➤ **L'annexe avec le plan**

➤ **L'extrait de délibération du 13 mars 2018**

Notre avocat, maître Izembard a déposé une requête, le 14 mai, en notre nom pour contester cette décision ; un juge doit statuer ; nous vous tiendrons au courant de l'avancée de la procédure.

D'autres actions sont en cours et chaque fois que cela sera possible nous vous donnerons les informations en notre possession.

Samedi 8 décembre à 15h à Laroquebrou, les associations engagés dans un combat pour empêcher l'installation d'éoliennes sur nos territoires de Glénat, Siran, Parlan, Roumégoux, Comiac, Calviac, Lamativie, Marcoles, Camps, Sexcles, Mercoeur, Gorses, se retrouveront pour échanger leur expérience et envisager la riposte aux promoteurs éoliens

Télécharger notre bulletin "**Les raisons d'être contre le projet d'un parc industriel d'Aérogénérateurs de grande hauteur à Comiac**" et n'hésitez pas à nous faire envoyer des participations financières pour les actions judiciaires que nous aurons à entamer



- II - Fonds servant
Le Propriétaire du fonds servant

EN LA COMMUNE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY (46190)
propriétaire et gestionnaire des chemins suivants:

	Chemin appartenant à la commune et gérés par la commune
Commune de SOUSCEYRAC-EN-QUERCY	Chemin de Comiac centre à Fages
	Chemin de Fages à La Salesses
	Ancien chemin de Teyssieu à Laroquebrou
	Chemin du Hameau de Fages vers croix de Lacam et Croix du Couteau
	Chemin de Nauvioles vers Sus cazes
Ancienne commune de COMIAC	Chemin de Nauvioles vers le Nord jusqu'au groupement forestier
	Chemin de Nauvioles à Comiac
	Ancien chemin de Nauvioles à Lamativie
	Chemin rural de Fages au Mespouillé
	Chemin rural de Fages
	Chemin rural de Fages à Calviac
	Chemin rural de Nauvioles à Calviac
	Chemin rural du Puechal au Moulin de Fages

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appgecomiac.for-lac.com/> N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en **gras et en rouge**, il suffit de cliquer dessus

➤ La Fédération de l'Environnement Durable (FED) fait partie de la plateforme Européenne contre l'éolien industriel **EPAW** et a tenu son **Assemblée Générale le 17 novembre**.

○ J'ai appris que la Fédération engagera des actions contre les décrets de la commission Lecornu, dès qu'ils seront parus. Télécharger le **Compte-Rendu de l'AG**

○ J'ai appris que c'est le préfet du département qui donnera sa décision concernant le projet ICPE des éoliennes.

- J'ai appris que, depuis 2014, d'après le Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) plus nombreuse sont les éoliennes et les panneaux photovoltaïques, plus les centrales thermiques fossiles produisent de l'électricité et plus la contribution de CO₂ par la production électrique augmente. Autrement dit : on augmente le nombre d'éolienne et on rend notre électricité plus carbonée ; on augmente les taxes pour payer les promoteurs et leur permettre de faire, sur notre dos, des profits énormes (100% de bénéfices en 15 ans) !
- J'ai appris que la couverture du livre de Pierre Dumont et de Kergolay ayant pour titre : « Eoliennes : chronique d'un naufrage annoncé » (disponible [à la Fnac](#)) était la photo d'un parc éolien entrain de rouiller en Allemagne !
- J'ai appris que la Fed éditait et mettrait en ligne des documents des conseils et un document réalisé par André Posokhow sur la dévalorisation de l'immobilier [à proximité des parcs éoliens](#)
- J'ai appris que « Solaire et éolien en France ne contribuent pas à la défense du climat. En 2017, l'éolien représentait 4,5% de la production d'électricité et le solaire 1,7%. Mais, ensemble, ils ne représentent que 1,55% de la consommation d'énergie française. De plus 60% des aides publiques à la défense du climat vont à l'électricité qui émet 6% des émissions totales de la France des gaz à effet de serre. d'après Lionel Taccoen Directeur de la Lettre « [Géopolitique de l'Electricité](#) »

	Eolien + solaire	Thermique fossile	émission de CO2
année	puissance installée en MW	puissance produite en TWh	en MT (électrique seule)
2014	14 412	27,0	17,5
2015	16 503	34,1	20,7
2016	18 442	45,9	25,5
2017	21 219	54,4	30,7
augmentation sur 4 ans	47%	101%	75%



Deux articles sur la relation entre le renouvelable et les taxes carbone

1. L'éolien terrestre avec un tarif de rachat de 80 euros le mégawattheure (MWh) est subventionné à hauteur de 25 euros le MWh car le prix moyen est de 55€ / MWh. Ce qui fait 0,055€ le KWh à comparer au prix hors taxes de votre facture. Lire l'article [d'Economie Matin](#) qui explique le financement des promoteurs par les taxes sur l'essence.
2. Les énergies renouvelables coûtent cher et ne marchent pas lire l'article de Michel Quatrevalet. dans [Contrepoints](#)

Communiqué de presse de la FED : Hausse des taxes sur l'énergie. Conséquence économique directe de projets inefficaces. L'éolien industriel en est le symbole absolu, les intérêts privés ayant pris le pas sur l'intérêt général... [lire le communiqué complet](#)

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)